

Concours

Règlements

Le **Concours** est organisé par l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (ci-après « iA »)¹. Il se déroule au Canada du 21 septembre 2015, à 9 h (HE), au 15 février 2016, à 9 h (HE). Cinq (5) tirages auront lieu, soit les 19 octobre 2015, 16 novembre 2015, 14 décembre 2015, 11 janvier 2016 et 15 février 2016, chacun à 14 h (HE).

1. Mode de participation

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Le participant admissible d'un régime d'assurance collective offert par iA peut participer au Concours en s'inscrivant au dépôt direct **et** à la notification, en soumettant une réclamation en ligne et/ou en consultant WebRx avant l'une des dates et heures suivantes : 19 octobre 2015 à 9 h (HE), 16 novembre 2015 à 9 h (HE), 14 décembre 2015 à 9 h (HE), 11 janvier 2016 à 9 h (HE) et 15 février 2016 à 9 h (HE).

Le participant doit obligatoirement avoir accès à Internet et posséder une adresse courriel valide pour participer au Concours.

Inscription au Concours

- L'adhésion au dépôt direct et la notification représente une inscription par tirage pour un maximum de cinq (5) chances de gagner un prix. Un participant déjà inscrit au dépôt direct ou à la notification à la date du début du Concours, soit le 21 septembre 2015 à 9 h (HE), ne peut pas s'inscrire au Concours de cette façon.
- Une ou des réclamations en ligne représentent une inscription par tirage pour un maximum de cinq (5) chances de gagner un prix.
- Une consultation de WebRx représente une inscription par tirage pour un maximum de cinq (5) chances de gagner un prix.

Adhésion entre le 21 septembre 2015 à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE)	5 chances
Adhésion entre le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) et le 16 novembre 2015 à 9 h (HE)	4 chances
Adhésion entre le 16 novembre 2015 à 9 h (HE) et le 14 décembre 2015 à 9 h (HE)	3 chances
Adhésion entre le 14 décembre 2015 à 9 h (HE) et le 11 janvier 2016 à 9 h (HE)	2 chances
Adhésion entre le 11 janvier 2016 à 9 h (HE) et le 15 février 2016 à 9 h (HE)	1 chance

Réclamation entre le 21 septembre 2015 à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE)	5 chances
Réclamation entre le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) et le 16 novembre 2015 à 9 h (HE)	4 chances
Réclamation entre le 16 novembre 2015 à 9 h (HE) et le 14 décembre 2015 à 9 h (HE)	3 chances
Réclamation entre le 14 décembre 2015 à 9 h (HE) et le 11 janvier 2016 à 9 h (HE)	2 chances
Réclamation entre le 11 janvier 2016 à 9 h (HE) et le 15 février 2016 à 9 h (HE)	1 chance

Consultation entre le 21 septembre 2015 à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE)	5 chances
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------

¹ iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

Consultation entre le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) et le 16 novembre 2015 à 9 h (HE)	4 chances
Consultation entre le 16 novembre 2015 à 9 h (HE) et le 14 décembre 2015 à 9 h (HE)	3 chances
Consultation entre le 14 décembre 2015 à 9 h (HE) et le 11 janvier 2016 à 9 h (HE)	2 chances
Consultation entre le 11 janvier 2016 à 9 h (HE) et le 15 février 2016 à 9 h (HE)	1 chance

Limite de trois (3) inscriptions par tirage, soit une par méthode mentionnée ci-dessous, pour un total possible de quinze (15) chances de gagner un prix par participant pour toute la durée du Concours. Une fois le participant inscrit grâce à l'une des méthodes mentionnées ci-dessous, son inscription est valable pour tous les tirages suivant la date de son inscription. Un participant ne peut remporter qu'un seul des cinq (5) prix pour toute la durée du Concours.

Afin de bénéficier des services en ligne de iA et ainsi pouvoir participer au Concours, le participant doit activer son compte Espace client au préalable (si cela n'est pas déjà fait). Voici comment :

1. Aller à ia.ca;
2. En haut à droite de la page, cliquer sur **Connexion** pour accéder à l'**Espace client**, puis sur **Besoin d'un accès sécurisé?**;
3. Après avoir sélectionnée **Client**, cliquer sur **Inscription** et suivre les instructions à l'écran. Le participant obtiendra ainsi son code d'accès et son mot de passe.

Nouvelle adhésion aux services de dépôt direct et de notification. Le participant peut s'inscrire au dépôt direct et à la notification en procédant ainsi :

Par l'entremise de notre site sécurisé Espace client

1. Aller à ia.ca;
2. En haut à droite de la page, cliquer sur **Connexion** pour accéder à l'Espace client, saisir son code d'accès et son mot de passe et cliquer sur **Se connecter**;
3. Dans la section **Vos contrats**, cliquer sur son régime collectif;
4. Dans le menu de gauche, sous Demandes de règlement, cliquer sur **Dépôt direct et notification**;
5. Par la suite, inscrire son information bancaire et cliquer sur **Valider**;
6. Ensuite cocher la case **Je confirme** et cliquer sur **Étape suivante**;
7. Enfin, inscrire son adresse courriel personnelle ou au travail et cliquer sur **Étape suivante**, puis sur **Soumettre**.

Par l'entremise de notre application iA Mobile

1. Télécharger notre application gratuite iA Mobile au App Store ou à Google Play;
2. Saisir son code d'accès et son mot de passe dans la page d'accueil;
3. Cliquer sur l'icône **Dépôt direct** et suivre les instructions.

Une fois qu'il a ajouté les **deux services** à son profil, le participant est automatiquement inscrit au Concours.

Soumission de réclamations en ligne. Le participant peut soumettre une réclamation en ligne en procédant ainsi :

Par l'entremise de notre site sécurisé Espace client

1. Aller à ia.ca;

2. En haut à droite de la page, cliquer sur **Connexion** puis sur **Espace client**, saisir son code d'accès et son mot de passe et cliquer sur **Se connecter**;
3. Dans la section **Vos contrats**, cliquer sur son régime collectif;
4. Dans le menu de gauche, sous Demandes de règlement, cliquer sur **Demandes de règlement en ligne** et suivre les instructions.

Par l'entremise de notre application iA Mobile

1. Télécharger notre application gratuite iA Mobile au App Store ou à Google Play;
2. Saisir son code d'accès et son mot de passe dans la page d'accueil;
3. Cliquer sur l'icône **Soumettre demandes** et suivre les instructions.

Une fois qu'il a effectué une réclamation en ligne, le participant est automatiquement inscrit au Concours.

Utilisation de WebRx. Le participant peut consulter WebRx en procédant ainsi :

Par l'entremise de notre site sécurisé Espace client

1. Aller à ia.ca;
2. En haut à droite de la page, cliquer sur **Connexion** puis sur **Espace client**, saisir son code d'accès et son mot de passe et cliquer sur **Se connecter**;
3. Dans la section **Vos contrats**, cliquer sur son régime collectif;
4. Dans le menu de gauche, sous Demandes de règlement, cliquer sur **WebRx** et suivre les instructions pour découvrir ses multiples fonctions.

Par l'entremise de notre application iA Mobile

1. Télécharger notre application gratuite iA Mobile au App Store ou à Google Play;
2. Saisir son code d'accès et son mot de passe dans la page d'accueil;
3. Cliquer sur l'icône **WebRx** et suivre les instructions pour découvrir ses multiples fonctions.

Une fois qu'il a consulté l'outil WebRx, le participant est automatiquement inscrit au concours.

Si le participant au régime s'inscrit au dépôt direct et à la notification, soumet une réclamation en ligne ou consulte WebRx entre le 21 septembre 2015 et le 15 février 2016, mais ne désire pas prendre part au **Concours**, il peut communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 877 422-6487 afin d'annuler son inscription.

2. Admissibilité

Le présent concours s'adresse aux participants à un régime d'assurance collective offert par iA qui résident au Canada et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment du tirage.

Les employés et les retraités de iA ou d'une de ses filiales, de même que les conseillers en sécurité financière ou les représentants liés par contrat à iA ou à une de ses filiales, ne sont pas admissibles au Concours.

Les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), le conjoint légal ou de fait et toute personne domiciliée avec l'une des personnes qui ne sont pas admissibles, telles que précisées ci-dessus, ne peuvent participer au Concours.

3. Prix

Le prix offert à chacun des cinq (5) tirages est une montre Apple Sport de 42 mm avec une boîte en aluminium argent et un bracelet sport, le tout d'une valeur approximative de 596,72 \$. La valeur totale des prix est approximativement de 2 983,60\$.

4. Tirages

Les tirages au sort seront effectués par un responsable mandaté à cette fin, à 14 h (HE), les 19 octobre 2015, 16 novembre 2015, 14 décembre 2015, 11 janvier 2016 et 15 février 2016 au centre administratif de iA situé au 680, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), sous la surveillance d'un membre d'un ordre professionnel employé ou mandaté par iA. Le tirage sera effectué parmi tous les participants admissibles dûment inscrits au plus tard les 19 octobre 2015, 16 novembre 2015, 14 décembre 2015, 11 janvier 2016 et 15 février 2016 à 9 h (HE) respectivement.

Le tirage se fera de la manière suivante :

1. Une liste des participants admissibles qui se seront inscrits au dépôt direct et à la notification entre le 21 septembre à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) sera générée;
2. Une liste des participants admissibles qui auront soumis une réclamation en ligne entre le 21 septembre à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) sera générée;
3. Une liste des participants admissibles qui auront consulté WebRx entre le 21 septembre à 9 h (HE) et le 19 octobre 2015 à 9 h (HE) sera générée;
4. Ces trois (3) listes contiendront le numéro de groupe, le compte et le certificat du participant;
5. Ces trois (3) listes seront transférées dans un document Excel où chaque inscription se verra attribuer un numéro. Ce numéro identifiera le participant lors du tirage;
6. À l'aide de la fonction ALEA.ENTRE.BORNES du logiciel Excel et en spécifiant le premier chiffre et le dernier chiffre attribués, un numéro sera automatiquement généré de façon aléatoire;
7. Le numéro gagnant sera comparé aux numéros des trois (3) listes de départ afin d'identifier le participant gagnant;
8. Si le participant gagnant a déjà remporté un des cinq (5) prix du présent concours, un nouveau participant gagnant sera tiré au sort en suivant la même procédure;
9. La même procédure sera suivie lors des quatre (4) tirages suivants aux dates mentionnées ci-dessus. La date du 19 octobre 2015 de la procédure ci-dessus sera alors remplacée par la date du nouveau tirage.

5. Réclamation des prix

Le participant dont le nom sera tiré au sort sera joint par courriel au plus tard 30 jours après la date du tirage. Pour être déclaré gagnant, celui-ci devra répondre correctement, sans aide, et dans un délai donné, à une question d'habileté mathématique posée par téléphone à un moment qui sera convenu par courriel entre les parties.

Dans la mesure où un participant répondra de façon erronée à la question d'habileté mathématique ou ne pourra être joint par téléphone pour répondre à la question dans les 30 jours suivant le tirage, il perdra son statut d'admissibilité, et un autre gagnant sera sélectionné au hasard parmi les participants.

Le prix sera acheminé au participant gagnant six à huit semaines suivant le tirage, selon un moyen qui reste à déterminer.

Le nom du gagnant du 1^{er} tirage sera affiché sur le site Internet de iA à ia.ca/apple à partir du 23 octobre 2015 ou plus tôt.

Le nom du gagnant du 2^e tirage sera affiché sur le site Internet de iA à ia.ca/apple à partir du 20 novembre 2015 ou plus tôt.

Le nom du gagnant du 3^e tirage sera affiché sur le site Internet de iA à ia.ca/apple à partir du 18 décembre 2015 ou plus tôt.

Le nom du gagnant du 4^e tirage sera affiché sur le site Internet de iA à ia.ca/apple à partir du 15 janvier 2016 ou plus tôt.

Le nom du gagnant du 5^e tirage sera affiché sur le site Internet de iA à ia.ca/apple à partir du 19 février 2016 ou plus tôt.

6. Décisions et différends

Toutes les décisions des responsables chargés d'administrer le Concours seront finales. Toutefois, pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

iA se réserve le droit de changer les conditions du Concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable, sous réserve, au Québec, de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7. Acceptation et substitution du prix

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix ou être échangé, en tout ou en partie, pour de l'argent. Il ne pourra faire l'objet de négociation.

Toutefois, dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et n'ayant aucun rapport avec la personne sélectionnée, iA ne pouvait attribuer le prix, elle se réserve le droit d'attribuer, et ce, à son entière discrétion, un prix de même nature et de valeur équivalente ou l'équivalent du prix en argent.

8. Limite de responsabilité

Les personnes qui participent au Concours confirment leur adhésion aux présents règlements et dégagent de toute responsabilité iA, ses employés, ses agents, ses représentants et ses filiales pour tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de leur participation au Concours.

9. Autorisation des personnes gagnantes

Les participants gagnants autorisent iA à utiliser, si cela est exigé, leurs noms, leurs photographies, leurs lieux de résidence, leurs voix et leurs images à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération et acceptent que ces renseignements soient publiés sur le site Internet (ia.ca), dans les *Infobulletins*, les communiqués et les courriels promotionnels de iA.

10. Documents de participation et communications

iA demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les documents de participation. Aucune correspondance ne sera échangée **avec les participants du Concours**. Seuls les participants gagnants seront joints par courriel et informés des conditions liées à l'obtention du prix.

11. Lois applicables

Le Concours est assujéti à toutes les législations et les réglementations fédérales, provinciales et municipales **applicables** ainsi qu'aux présents règlements, accessibles sur le site de iA à ia.ca/apple. On peut également commander un exemplaire papier des présents règlements au 1 877 422-6487.

12. Divisibilité

Si un paragraphe des présents règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une autorité compétente, il sera alors considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne seront pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

13. Renseignements personnels

Dans le cadre du présent concours, iA est appelée à recueillir des renseignements personnels concernant les participants du Concours, qu'elle conservera de façon confidentielle.

iA utilisera les renseignements recueillis à des fins d'identification pour le présent concours, notamment pour aviser les participants gagnants. iA communiquera entre autres avec le titulaire du régime d'assurance collective d'un participant gagnant afin de l'informer du nom du gagnant et d'obtenir les informations nécessaires pour le contacter, le cas échéant.

Si iA retient les services d'entreprises spécialisées pour la livraison du prix, ces entreprises ne seront autorisées à utiliser des renseignements personnels qu'à des fins de livraison de ce prix.

Pour toute question concernant la protection, l'utilisation ou la transmission des renseignements personnels, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
Service des communications
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3